

LICENCIÉ

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____ CP : _____
 Date de naissance : _____ Ville : _____
 Email : _____ Mobile : _____
 Disponibilités : _____

DETAIL DES TARIFS

TARIF LICENCE <i>Obligatoire</i>	JEUNES - NÉ(E)S après 2008	ADULTES
	23€ ☐	33€ ☐
Le règlement de la licence FFT est obligatoirement fait séparément à l'ordre de l'ASL Tennis.		
FORMULE		
LOISIRS	112€ ☐	130€ ☐
ENSEIGNEMENT : 1h/sem (30 sem./an)	185€ ☐	215€ ☐
ENSEIGNEMENT : 1h30 / sem (30 sem./an)	242€ ☐	281€ ☐
1 CRÉNEAU SUPPLÉMENTAIRE RÉDUIT (*) <i>selon disponibilités du planning</i>	1h00 : 93€ ☐	1h00 : 108€ ☐
	1h30 : 121€ ☐	1h30 : 141€ ☐
COMPÉTITION	☐ Cochez si vous souhaitez participer à des compétitions	
AUTRES FRAIS ET REMISES		
☐ Tarif étudiant post-bac (sur présentation de la carte étudiant)		- 15%
☐ Frais ASL : frais supplémentaires pour le licencié non-résident à Luynes		10€
☐ Accès aux courts (badge d'accès)		15€ (caution)
TOTAL A REGLER		 €

(*) le tarif réduit s'applique sur le créneau avec la durée la plus courte – formule 1h+1h30, la formule 1h est à tarif réduit

Représentant légal - À Compléter pour les licenciés mineurs

Nom : _____ Prénom : _____
 E-mail : _____ Mobile : _____
☐ J'autorise / ☐ Je n'autorise pas mon enfant à effectuer seul les trajets aller et retour au cours de tennis.

Moyens de paiements acceptés

Les modes de règlement possibles sont :

- Chèque à l'ordre de l'ASL Tennis (possibilité de faire 3 chèques encaissés en Novembre/Janvier/Mars)
- Chèques vacances ANCV papier
- Bon YEP'S avec photocopie du QR code
- Pass-sport avec photocopie de l'avis
- CAF avec photocopie du bon CAF

Merci de signer le règlement sur la 2ème page

Règlement intérieur

Aucun accès aux courts ne sera autorisé sans que votre dossier soit complet.

« Le remboursement se fait uniquement sur le montant de la cotisation au prorata des mois restants et sur présentation d'un avis médical. Le montant des cours et de la licence sont acquis et non remboursables. »

« L'annulation des cours due aux intempéries ne pourra être reportée ; ce cas est indépendant de notre volonté. »

« En cas de Pandémie, aucun remboursement ne sera effectué. Le club essaiera au mieux de rattraper les cours en suivant les consignes gouvernementales. »

« L'utilisation des courts est strictement réservée aux adhérents dès l'âge de 14 ans, à jour de leur cotisation et aux personnes passées par le système de location. Si les joueurs ne sont pas présents dix minutes après le début du créneau réservé, celui-ci devient libre à nouveau. »

« Il n'y a JAMAIS cours les jours fériés et seulement ceux-ci ».

« Tout comportement jugé répréhensible pourra faire l'objet de sanctions telles que décrites dans les règlements fédéraux :

- Première faute : avertissement sans frais (entraîneur)
- Deuxième faute : suspension temporaire (dirigeants et entraîneur)
- Troisième faute : exclusion définitive du club (dirigeants et entraîneur) »

« Toute absence au cours doit être signalée à l'enseignant, impérativement. »

« Les déplacements domicile-lieu d'entraînement et retour se font sous la responsabilité du représentant légal. Il est impératif que les parents s'assurent que l'enseignement est présent et qu'à la fin du cours, l'enfant ne partira que si le parent se présente sur les courts. »

S'il souhaite que son **enfant** soit **autonome** sur ces **trajets**, il dégage la section Tennis de l'ASL de toute responsabilité. Il **doit** alors **cocher** la **case suivante** : ☐

Dans le cadre du **droit à l'image**, vous donnez votre **accord** pour que le titulaire de l'adhésion à l'ASL Tennis soit pris en photo lors de manifestations ainsi qu'à la publication de ces photographies dans un but non commercial : ☐

Signature du représentant légal ou du licencié adulte,

Précédée de la mention « **lu et approuvé** » :

